

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE

CONSULTATION OUVERTE N° : 003/DAM/ARPCE/2025 DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE TONERS POUR IMPRIMANTES AU PROFIT DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Suite à l'annulation de la première consultation, L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), relance la consultation ouverte en vue de l'acquisition de toners pour imprimantes.

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La présente consultation s'adresse aux entreprises et/ou sociétés constituées en personnes physiques ou morales, spécialisées dans l'importation et exportation, et/ou le commerce de gros ou de détail, du Matériel informatique et de consommable informatique, Et/ou de machines de bureau, Et/ou leurs accessoires et fournitures.

III – LIEU DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges peut être récupéré et/ou transmis par tout moyen. Les candidats intéressés peuvent retirer le cahier des charges relatif à cette consultation directement, ou par le biais des représentants dûment mandatés par leurs soins, munis d'une procuration, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(Direction de l'Administration et des Moyens)

La faculté d'envoi du cahier des charges aux candidats peut se faire par voie électronique à condition que les exigences communes au retrait soient respectées : habilitation du représentant du candidat et transcription formelle du processus de remise (date, identification du candidat, confirmation par le candidat de la réception du cahier des charges).

Les demandes du cahier des charges par voie électronique devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : « mg.projets@arpce.dz ».

IV – DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et ce, conformément à l'article 11 du cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, à établir sans rature ni surcharge, doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de la société, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus doivent être mises dans une autre enveloppe anonyme et fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

CONSULTATION OUVERTE N° : 003/DAM/ARPCE/2025

AYANT POUR OBJET :

L'ACQUISITION DE TONERS POUR IMPRIMANTES AU PROFIT DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »



V – DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

La durée de préparation des offres est fixée à **Sept (07) jours calendaires**, à compter de la date de publication de l'avis relatif à la présente consultation sur le site web de l'ARPCE. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

VI – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, tel qu'indiqué à l'article 07 du présent cahier des charges.

(Toute offre reçue par le service contractant après le délai de dépôt des offres sera écartée).

VII – LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(Direction de l'Administration et des Moyens- Bureau d'Ordre Général)

VIII – OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis contenant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à **14H00** précises au siège de l'Autorité de Régulation. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera assurée le jour ouvrable suivant.

IX – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres, augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Ce délai est prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire provisoire de la consultation.

